



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radars

Question écrite n° 35080

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conséquences, pour les contribuables français, des remplacements successifs des panneaux radars. Les panneaux annonçant les radars ont été remplacés par des « radars pédagogiques », puis ce sont les radars pédagogiques qui sont à nouveau remplacés par les panneaux classiques. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer le coût que représentent ces changements de signalisation.

Texte de la réponse

Afin de revenir à une cohérence de la signalisation des radars fixes qui étaient signalés à la fin de l'année 2012 pour moitié par des panneaux et pour moitié par des radars pédagogiques, le ministre de l'Intérieur, suivant les recommandations du Conseil National de la Sécurité Routière, a décidé le 15 février 2013 la réinstallation systématique des panneaux d'annonce devant les nouveaux radars fixes et le remplacement progressif des radars pédagogiques par des panneaux. En effet, il est apparu que les radars pédagogiques étaient moins bien perçus par les usagers que les panneaux, et par ailleurs ces équipements avaient certaines limites techniques, par exemple sur les réseaux de type autoroutier ou en termes d'autonomie en raison de leur alimentation par panneaux solaires. Le coût de mise en oeuvre de cette décision est estimé à 3,9 M€ selon la décomposition suivante : dépose des 1200 radars pédagogiques installés en amont des radars fixes : coût unitaire d'environ 1200 €, soit 1,4 M€, installations de 1100 panneaux d'annonce, coût unitaire entre 1400 et 3600 € selon la taille du panneau, soit un coût moyen selon les proportions actuelles de 2300 €, soit 2,5 M€. (Sur les axes multivoies, un panneau remplacera 2 radars pédagogiques, ce qui explique la différence entre le nombre de radars pédagogiques qui seront déposés et le nombre de panneaux qui seront installés.) Il est à comparer aux 12 M€ qu'il aurait fallu dépenser pour poursuivre la décision antérieure de remplacement des panneaux par des radars pédagogiques.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35080

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8072

Réponse publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1353